COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260310-202619A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le dix mars deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 10

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE et Messieurs Eric BOUTANT, Jacques BONNO et Bertrand COUËDIC

Absents excusés : Madame Huguette COLINEAUX et Monsieur Jean-François DAVALO

Pouvoir : De Madame Huguette COLINEAUX à Madame Monique RIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand COUËDIC

N°2026-18 – Budget primitif Commune 2026 – Annule et remplace la précédente pour erreur matérielle.

Le montant à retenir est celui du document budgétaire

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Finances,
Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Commune 2026 aux membres du conseil de la manière suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 394 053.39 €	1 180 622.61 €
Recettes	1 394 053.39 €	1 180 622.61 €

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal
Ouï l'expose du maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Adopte** le budget primitif 2026 pour la Commune dans toute sa teneur et tel annexé dans la présente délibération.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

Le secrétaire de séance,

Bertrand COUËDIC